

Image not found or type unknown



Impossibilité de payer les frais de scolarité

Par **ivano**, le **11/03/2009** à **08:35**

bonjourrrn
je suis divorcé depuis 01/2004rrn
je paie ma pension pour mes 2 enfants mais je suis dans l'impossibilité de payer les frais de scolarité en plus depuis septembre 2008 (suite à un jugement du 28/08/2008....rrn
mon ex femme m'envoie un courrier de mise en demeure....que faire...quelle est sa valeur juridique????????rrn
merci de m'aider